



Règlement des 22^{ème} Boucles Laurentines

Le Stade Laurentin Athlétisme, sous l'autorité de la FFA, organise, avec le concours de la ville de Saint-Laurent-du-Var, le samedi 25 septembre 2021 une course sur route de 10 km, une course sur route de 5 km et 4 courses enfants.

Article 1 : DÉPART ET LIMITE HORAIRE

Le départ unique du 10 km et du 5 km, en empruntant les voies fermées à la circulation, sera donné à 17h face au parvis de CAP 3000, porte de Cannes, avenue Eugène Donadeï, Saint-Laurent-du-Var, emplacement du village des 22^{ème} Boucles Laurentines.

Le parcours du 5 km comprend une boucle.

Le parcours du 10 km comprend 2 boucles de 5 km.

Un ravitaillement pour le 10 km, situé au km 5, est fourni par l'organisation et est strictement réservé aux concurrents.

Un ravitaillement est à la disposition des concurrents à la fin des courses au village de la course.

Le temps maximum alloué pour la course du 10 km est de 1h30 ; le temps de passage maximum au km 5 est de 45 min. Passé ce délai, le dossard sera retiré par un membre de l'organisation. Le concurrent considéré comme hors course, pourra continuer sous sa propre responsabilité et devra alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

PROGRAMME DES COURSES 10 km / 5 km

DÉPART	LIEUX	COURSE	COURSE
17h	Parvis CAP 3000, Porte de Cannes, Avenue Eugène Donadeï	10 km	5 km
18h30	Remise des récompenses au village de la course	10 km	5 km

COMMUNE	VOIE EMPRUNTEE	ETAT VOIE	PASSAGE 5 KM	PASSAGE 10 KM
DÉPART	Avenue Eugène Donadeï	Fermée à la circulation	17 h	17h16
DIRECTION	Avenue de Verdun	Fermée à la circulation	17h01	17h17
DIRECTION	M 6098	Fermée à la circulation	17h03	17h19
DIRECTION	Quai la Pérouse	Fermée à la circulation	17h08	17h24
DIRECTION	Port Digue Quai S	Fermée à la circulation	17h10	17h26
DIRECTION	Promenade des Flots bleus	Fermée à la circulation	17h12	17h28
DIRECTION	Esplanade des goélands	Fermée à la circulation	17h14	17h30
DIRECTION	Avenue de Verdun	Fermée à la circulation	17h15	17h31
ARRIVÉE	Avenue Eugène Donadeï	Fermée à la circulation	17h16	17h32

PROGRAMME DES COURSES ENFANTS	CATEGORIES		DISTANCES
15h30	EVEIL ATHLETIQUE	2013 à 2015	700 m
15h50	POUSSIN	2011-2012	1 km
16h05	BENJAMIN	2009-2010	2 km
16h05	MINIME	2007-2008	3 km
A partir de 15h50	Remise des récompenses au village de la course		
DÉPART /ARRIVÉE	Parvis CAP 3000 Porte de Cannes Avenue de Verdun		

Les plans des parcours se trouvent sur le site officiel de Saint-Laurent-du-Var et sur sportips.fr.

Un parking (Cap 3000), des douches et WC sont situés à proximité de l'arrivée, face au village. Seuls les véhicules de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours.

Des commissaires de course seront placés sur le parcours ainsi que deux tapis de chronométrage intermédiaires, afin de s'assurer de la régularité de la course.

Clôture de la course à 19H30, la sécurité ne pouvant être assurée après ce délai.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Le 10 km et le 5 km sont ouvertes à tous, licenciés ou non, de la catégorie CADET aux catégories MASTER.

Pour les participants mineurs une autorisation parentale est exigée.

Les engagements se font :

- soit, à l'aide de la fiche d'inscription, accompagnée du règlement par chèque libellé au nom du Stade Laurentin Athlétisme , avant le 18 septembre 2021;
- soit en ligne via la plateforme d'inscription sportips.fr ;
- soit sur place jusqu'au samedi 25 septembre 16h30, si dossards disponibles.

Les inscriptions en ligne seront possibles jusqu'au jeudi 23 septembre 2021. Cependant, l'organisation se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION D'INSCRIPTION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr , vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options : Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...) Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Les dossards sont à retirer au village de la course, Parvis Cap 3000, Porte de Cannes, de 10h à 19h le vendredi 24 septembre et de 10h à 16h30 le samedi 25 septembre.

Les licenciés FFA doivent présenter leur licence à jour de la saison 21-22 et une carte d'identité valide.

Les non-licenciés et les licenciés, appartenant à une autre fédération que la FFA, doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an et une carte d'identité valide.

Les épingles ne sont pas fournies.

Les inscriptions sont limitées à **750** inscrits sur le 10 km et **250** inscrits sur le 5 km.

TARIFS	10 km	5 km	Enfants
De l'ouverture jusqu'au 31 août	16 €	10 €	GRATUIT
Du 1 septembre au 17 septembre	20 €	13 €	GRATUIT
Du 18 septembre à la clôture	24 €	16 €	GRATUIT

Liste des inscrits, actualisée automatiquement en temps réel, sur [sportips.fr / inscrits](http://sportips.fr/inscrits).

1 € par dossard sera reversé au TELETHON.

DOSSARD PREFERENTIEL :

Pour obtenir un dossard préférentiel, il faut :

- 1: Avoir réussi la performance demandée dans la dernière année avant la date de notre compétition (en l'occurrence de septembre 2020 à septembre 2021).
- 2: Préciser le nom de la course au cours de laquelle cette performance a été réalisée.

TEMPS DEMANDES (moins de) TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

TEMPS	HOMME	FEMME
5 km	18 '	20 '
10 km	36 '	42 '

L'organisateur se réserve le droit d'accorder ou non le dossard après étude de la demande.

Article 3 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par la société SPORTIPS via des transducteurs électroniques intégrés au dossard tracé par un logiciel de chronométrage.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 4 : CONSIGNES (en fonction des règles sanitaires en cours le jour de la manifestation)

Des consignes pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles dans le village le samedi 25 septembre de 14h30 à 19h00. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

Article 5 : JURY

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Article 6 : REVENTE OU CESSION DES DOSSARDS

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il est donc possible de céder son dossard à un remplaçant à condition de contacter l'organisateur, pour communiquer le nom, le prénom, la date de naissance et certificat médical du remplaçant.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans en avertir l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Articles 7 : RESPONSABILITE CIVILE

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police souscrite auprès de l'AIAC/GENERALI FRANCE.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence (sauf s'ils sont déjà couverts par une autre assurance et s'ils n'ont pas souscrit à l'individuelle accident des assurances AIAC /GENERALI FRANCE). Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficiences consécutives à un mauvais état de santé. Les organisateurs pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Articles 8 : SECURITE

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) est mis en place par l'organisation avec l'aide de la mairie de Saint-Laurent-du-Var. La sécurité sera assurée par des signaleurs et des policiers municipaux sur les voies routières et une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires .

Article 9 : CLASSEMENT

Il sera établi à la fin de l'épreuve un classement général toutes catégories par course, ainsi que pour les challenges.

Ces classements seront affichés sur place et sur le site sportips.fr .

Article 10 : RECOMPENSES ET PRIMES

Récompenses sous forme de prime aux 8 premiers du classement sur le 10 km et 5 premiers sur le 5km sans cumul.

PRIMES	10 km HOMME	10 km FEMME	5 km HOMME	5 km FEMME
1°	200 €	200 €	100 €	100 €
2°	150 €	150 €	80 €	80 €
3°	100 €	100 €	50 €	50 €
4°	80 €	80 €	40 €	40 €
5°	60 €	60 €	30 €	30 €
6°	50 €	50 €		
7°	40 €	40 €		
8°	30 €	30 €		

Une coupe sera offerte au premier de chaque catégorie (10 km et 5 km, F et H).

Récompenses pour les challenges (voir règlement dotation challenge).

Les coupes, primes et lots ne seront distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.

Article 11 : CHARTRE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course immédiate du concurrent fautif.

Article 12 : DROIT A L'IMAGE

Chaque coureur autorise l'organisation des 22^{ème} Boucles Laurentines à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent document et en accepter les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Seule l'organisation arbitre règlera les litiges. Ses décisions seront sans appel.

Article 13 : ANNULATION ADMINISTRATIVE / INTEMPERIE

L'organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation sur requête de l'autorité administrative. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. Dans ce cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.



Règlement des challenges PERFORMANCE et NOMBRE des 22^{ème} Boucles Laurentines

Ces Challenges s'adressent aux clubs, associations, entreprises, groupement d'entreprises ou collectivités. Le but des challenges **PERFORMANCE** et du **NOMBRE** est de donner l'opportunité de mobiliser leurs licenciés ou salariés et leurs familles en les fédérant dans le cadre d'une incitation à la pratique de la course à pied.

Article 1 : INSCRIPTION

TARIFS	10 km	5 km	Enfants
De l'ouverture jusqu'au 31 août	16 €	10 €	GRATUIT
Du 1 septembre au 17 septembre	20 €	13 €	GRATUIT
Du 18 septembre à la clôture	24 €	16 €	GRATUIT

Un dossard d'inscription offert pour chaque équipe de **6** participants minimum.

Les dossards des équipes sont à retirer par le responsable de l'équipe au village parvis Cap 3000, porte de Cannes, de 10h à 19h00 le vendredi 24 septembre et de 10h00 à 16h30 le samedi 25 septembre, muni des certificats de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an des participants et des cartes d'identité valides.

Un minimum de **5** inscrits est demandé pour participer au challenge **PERFORMANCE**.

Un minimum de **3** entreprises et clubs devront être inscrits pour valider le challenge.

Pour les clubs, le numéro de licence est exigé.

Les engagements se font :

- soit, à l'aide de la fiche d'inscription accompagnée du règlement par chèque libellé au nom du Stade Laurentin Athlétisme, avant le 18 septembre 2021 ;
- soit en ligne via la plateforme d'inscription sur sportips.fr ;
- soit sur place jusqu'au samedi 25 septembre 16h00, si dossards disponibles.

Renseignement possible par mail en écrivant à : sl-athle@club-internet.fr .

Les plans des parcours sont sur le site officiel de Saint-Laurent-du-Var et sur sportips.fr « Les 22^{ème} Boucles Laurentines 2021 ».

Tout coureur ne peut être inscrit qu'à un seul titre, en conséquence, un coureur licencié inscrit par son entreprise ne pourra prétendre concourir pour son club.

Article 2 : CHALLENGE PERFORMANCE

Pour être classé au challenge **PERFORMANCE**, l'entreprise ou le club doit rassembler au moins **5** arrivants à l'issue de la course du 10 km.

Le classement est établi par cumul des temps réels de course des **5** meilleurs membres de l'entreprise ou du club. L'équipe ayant le plus faible total remporte le challenge.

Récompenses coupe aux **3** premières équipes du 10 km.

Article 3 : CHALLENGE DU NOMBRE

Un challenge du **NOMBRE** est attribué à l'entreprise ou club ayant le plus grand nombre d'athlètes inscrits toutes courses confondues (10 km, 5 km et courses enfants).

Récompense coupe à cette équipe.